

OBJET : Aménagement des Hauts : Programme d'électrification rurale 1982.

LE MAIRE donne lecture du rapport :

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Au titre du programme d'électrification rurale, aménagement des Hauts 1982, la Municipalité disposera d'une somme de UN MILLION CINQ CENT MILLE FRANCS (1 500 000). Cette dotation se répartit comme suit :

- Subvention du Ministère de l'Agriculture	150 000
- Participation de l'E.D.F.	300 000
- Subvention du F A C E	720 000
- Emprunt C R A C Catégorie A	225 000
- Récupération T.V.A.	105 000

TOTAL	1 500 000

Je vous demande donc Mesdames et Messieurs

- d'approuver le programme arrêté par la Commission des Travaux Publics ainsi que le mode de financement indiqué ci-dessus.
- de désigner la D.D.A. comme conducteur d'opérations dans les conditions définies par l'arrêté interministériel du 23 Mai 1976.
- de solliciter :
 - . le concours de la D.D.A. pour assurer la mission du maître d'oeuvre de l'opération dans les conditions définies par la loi n° 55-585 du 26/7/55.
 - . l'autorisation de réduire à 21 jours le délai de publication.
 - . à lancer l'appel d'offres et passer un marché négocié en cas d'appels infructueux.

Je mets la question aux voix.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ.

Reçu à la Préfecture